INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

OFI INVEST MARCHES EMERGENTS
PART A - ISIN : FR0011035864
ABEILLE ASSET MANAGEMENT - AÉMA GROUPE

Objectifs et politique d'investissement :

- **Classification de l'OPCVM : -**
- **Description des objectifs et de la politique d'investissement :**

- Le FCP a pour objectif d'offrir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur de référence composite (33% MSCI Emerging Markets, 33% JPM EMBI et 34% STOXX® Europe 600) en investissant directement ou indirectement sur des instruments exposés aux pays émergents, tout en conservant la possibilité de se replier intégralement sur des valeurs du marché monétaire.
- Le processus de gestion se fondera sur une analyse macro-économique permettant de définir les grandes thématiques boursières ainsi que les orientations sectorielles et géographiques. Les valeurs seront ensuite sélectionnées à partir de plusieurs critères comme leur potentiel de valorisation ou leur maturité, la situation des sociétés émettrices, leur notation, leur perspective de croissance ou encore la qualité de leur management. Si l'allocation d'actifs a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celles des obligations, le gestionnaire pourra librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre de ces catégories. S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

- **Caractéristiques essentielles :**

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs ou des fonds.
- L'allocation entre les différentes poches d'actifs est déterminée en premier lieu en fonction de l'indicateur de référence. Elle est par la suite ajustée en fonction des opportunités d'investissements et des niveaux de valorisation et de risque des différentes classes d'actifs de la manière suivante :
  - o une poche d'investissements directs sur les marchés actions, représentant entre 0% et 50% de l'actif net. Les émetteurs sélectionnés relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, des marchés émergents et pourront également être issus des marchés européens, et pourront être exposés à la croissance des pays émergents. Le fonds pourra investir jusqu'à 20% de son actif net en valeurs issues de petites capitalisations. Les titres détenus pourront être libellés en euro ou en autres devises.
  - o une poche d'investissements en OPC exposés aux titres de créance et instruments du marché monétaire dont les émetteurs, issus du secteur public ou privé, ont leur siège social dans les pays émergents, représentant entre 0% et 50% de l'actif net.
  - o une dernière poche d'investissements en parts et actions d'OPC exposés aux actions émises sur les marchés des pays émergents, représentant entre 0% à 50% de l'actif net.
- En cas de manque d'opportunités d'investissement ou de fortes tensions sur les marchés financiers, l'attention du souscripteur est attirée sur le fait que le FCP a la possibilité de se replier dans la limite de 100% de son actif net sur des valeurs du marché monétaire de la zone euro, directement ou indirectement, via un investissement en parts ou actions d'OPC exposés aux titres de créances et instruments du marché monétaire.
- Les titres seront libellés en euro et les émetteurs auront également leurs sièges sociaux dans les pays de la zone euro.
- La sensibilité de la poche taux sera comprise entre 0 et +8.
- Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.
- L'exposition du FCP aux marchés des pays émergents de toutes zones géographiques pourra atteindre 80% de l'actif net et l'exposition au risque de change 100% de l'actif net..

- **Indicateur de référence :**

- L'indicateur de référence est l'indice composite suivant (calculé cours de clôture, dividendes/coupons réinvestis) :
  - o 33% MSCI Emerging Markets (€)
  - o o 33% JPM Emerging Market Bond Index (€)
  - o o 34% STOXX® Europe 600
- Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

- **Modalités de souscription - rachat :**

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, chaque jour de Bourse, auprès du centralisateur Société Générale S.A. (32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes - France). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.
- Cette catégorie de part capitalise intégralement ses sommes distribuables.

- **Autres informations :**

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer et/ou couvrir le FCP aux marchés des actions, des taux et des devises. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode d'engagement.
- Le FCP pourra réaliser des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres.
- La performance du FCP résulte de l'encaissement des dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- Recommandation : la durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — **A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	4	**5**	6	7

- **Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :**

- Le FCP se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- **Risques importants pour le FCP non intégralement pris en compte dans cet indicateur :**

- **Risque de crédit :** l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité :** l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie :** le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés :** l'utilisation de ces instruments expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée **Frais de sortie**	**4% maximum** **Néant**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	**2,40%**
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	**Néant**
Commission prélevée à la clôture de l'exercice 2021 (clôture septembre)	**0,12%**

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Performances passées :

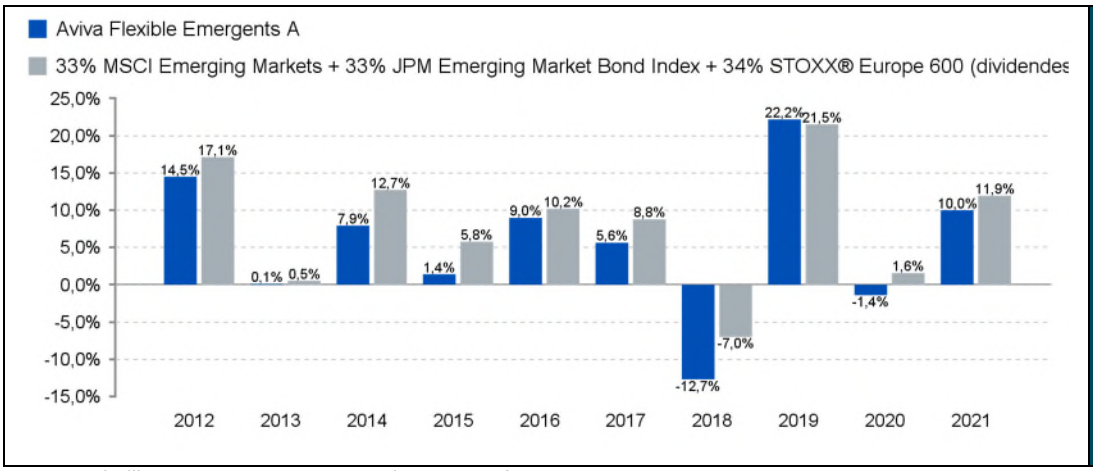

Avertissements et commentaires :

Cette part a été créée le 08/06/2011.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Abeille Asset Management, Engine Europerformance
Au 03/10/2022 : le FCP, anciennement Aviva Flexible Emergents, a changé de dénomination.

Informations pratiques :

- **Dépositaire :** Société Générale S.A

- **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Abeille Asset Management
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
contact.juridique.am@ofi-invest.com

- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.ofi-invest-am.com et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 octobre 2022.

Cet OPCVM est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.
La société de gestion Abeille Asset Management est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Abeille Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.